

CASTETS, LIEU-DIT SOUSTONNAIS SA RELATION AVEC CASTETS, COMMUNE DES LANDES

Le lieu-dit soustonnais **Castets**, une ferme, est attesté ainsi graphié au XVIII^e siècle. Il est possible qu'il soit antérieur. Le *Cartulaire de la cathédrale de Dax* (Georges Pon et Jean Cabanot, CEHAG, Dax, 2004), mentionne l'église de la paroisse landaise de même nom dès le XI^e siècle, graphié *Sancta Maria de Casted*, (actes 138 bis, daté de 1260, 157, postérieur à 1143, 174, s. d.). Les graphies successives *Casted*, *Casteti*, *de Casteto*, *Castelz*, ont cédé la place à *Castets* au XVIII^e s. (Bénédicte Boyrie-Fénié, *Dictionnaire toponymique des communes, Landes et Bas-Adour*, Cairn, Pau, Institut occitan, Billères, 2005). Nous ne saurions dire s'il y eut concomitance entre la fixation du nom de la commune de Castets et la première attestation du nom de lieu soustonnais.

L'étymologie n'est pas discutée. Le nom procède du latin *castellum* « château-fort » ou « poste de garde du *castrum* », « citadelle », « redoute » ; chez Virgile, « hameau en montagne » ; communément, « château d'eau ». Ces acceptions sont diverses mais apparentées. Elles découlent des circonstances de communication. Le sens nouveau ne met pas fin à l'ancien.

En gascon, 'castet' ou 'casteth' ou 'casteys' a désigné un château, une habitation seigneuriale, une forteresse, un bourg fortifié, une maison féodale, une grande et belle maison de plaisance. Comme le note Marcellin Bérot (*La vie des hommes de la montagne racontée par la toponymie*, Parc national des Pyrénées, Édition Milan, 1998), Castet, nom propre, désigne aussi, en toponymie montagnarde, tantôt des rochers comparables à des châteaux-forts, tantôt de très modestes hauteurs. Aucune de ces acceptions ne paraît convenir au lieu-dit soustonnais localisé en un endroit plat, éloigné de la motte de Barre de quelque 750 mètres, de celle de Moutin de plus de deux kilomètres et qui semble avoir été choisi pour établir une ferme : rien de seigneurial, rien qui fasse office de fortification, certainement pas un lieu de plaisance. Simin Palay apporte un complément : « On appelait *castèt* aussi, autrefois, les gens du châtelain, ce qui explique que beaucoup de personnes portent ce nom. » Arnaudin, quant à lui, en apporte un autre : *castét*, note-t-il, désigne par extension « les gens du château, la famille du château », sens qu'il illustre par un exemple : « *Lou curé qu'es captinut per lou castèt*, Les gens du château tiennent tête au curé. » D'où l'ambiguïté du mot : le ou les châtelains, le personnel du château, le singulier ou le multiple. On notera que la présence d'une marque du pluriel n'est pas nécessaire pour désigner le générique.

D'où cette question : dans le cas du nom propre Castets, nom de la commune des Landes et d'autres communes, de Castets, lieu-dit soustonnais, la présence d'un -s en finale serait-elle la marque du pluriel ? Les diverses graphies relevées témoignent de l'évolution phonétique très variée dans l'univers roman, et notamment en gascon, de la géminée -ll- d'origine latine en position finale. Elles sont proches de l'étymon, dans l'italien -ello, le castillan -illo, le catalan -ell, le portugais -elo. En sarde, on trouve -eddu, dans le nom commun *casteddu* « château » et dans le nom de la cité de *Casteddu de Callaris*, l'actuelle capitale de la Sardaigne, aujourd'hui *Cagliari*, en latin classique *Caralis*, -les. Dans le domaine occitan, -el est conservé en languedocien central et périgourdin, vocalisé en -èu en provençal, auvergnat et limousin. En gascon, le résultat est divers. On trouve majoritairement -èt, mais aussi -ets, ainsi qu'une finale palatalisée représentée par des graphies anciennes, -ed, -eg, -eit, -eig, -eigt, -igt, -igts, -ex, -th, -tch, -etch...

Gerhard Rohlfs (*Le gascon, études de philologie pyrénéenne*, Max Niemeyer Verlag Tubingen, Éditions Marrimpoey jeune Pau, 1970, p. 152, n° 468) a relevé pour les noms communs les variantes de cette finale par zones géographiques :

(...) Nous avons d'abord *-t* dans la majeure partie du domaine aquitannique : *bèt* (Landes) 'beau' < bellum, *bedèt* 'veau' < vitellum, *bedoùt* 'bouleau' < betullum, *agnèt* 'agneau' < agnellum, *castèt* 'château' < castellum. Dans quelques régions de la montagne (une partie considérable du Béarn, vallée de Luchon, haute vallée de la Garonne, vallée d'Aran, vallée du Lez, vallée du Salat), on prononce *tch*, son qui dans certaines localités (p. e. à Orthez, Sauveterre, Saint-Béat) apparaît sous la forme *ty* (t mouillé) : *batch* 'vallée', *castetch* 'château', *gatch* 'coq' < gallum, *poutch* 'coq' < pullum ; à Orthez et en Chalosse *grity* 'grillon', *betèty* 'veau', *castèty*, dans les Landes méridionales *mouty*, *pouty*, *grity* (Lalanne II, 15).

Rohlfs ajoute en note :

La graphie médiévale est très variée. À côté du normal *castèt*, *bèt*, *bat* (écrit aussi *casted*, *bed*, *bad*), on a *casteth*, *casteg*, *beit*, *beig*, *baigt*. La dernière graphie est maintenue dans les noms des communes *Baigts* (Landes) et *Baigts-de-Béarn*, prononcé actuellement *Batch* ; cf. *Magnabaigt*, lieu-dit dans le canton de Laruns, *Arriubeig* (rivus bellum) ruisseau qui se jette dans le gave d'Ossau.

Il ne relève pas la finale *-ets* présente, comme nous avons vu, dans Castets, nom propre.

De son côté, André Martinet (*Économie des changements phonétiques, Traité de phonologie diachronique*, Maisonneuve et Larose, Paris, 2005), émet une hypothèse d'évolution phonétique pour expliquer les finales du gascon issues de *-ll-* :

Le gascon, (...) , qui a (...) un traitement identique, au départ, à celui du castillan, conserve *-l-* tel quel, mais présente pour *-ll-*, (...) , à la finale une affriquée [tʃ] ou [t], comme dans *castètʃ*, *castèt* < *castellum*, sans doute par l'intermédiaire de [l] > [d] et avec désonorisation à la finale, /t/ > /tʃ/ ; le traitement non chuintant /ts/, caractéristique du nord du domaine, a été conservé dans des noms de lieu comme *Castèts*, *Portèts*, mais, ailleurs, [s] y a été traité en finale de pluriel, d'où [t] au singulier.

Le *-s* final serait donc, selon ces savantes analyses, le résultat d'une évolution phonétique du *-ll-* latin, propre au gascon, et non une marque de pluriel.

Jacques Allières (*Atlas linguistique de la Gascogne*, Volume V, Le verbe, Fascicule 2, p. 227, 3.2.1.5 La personne 5, Note 1), appuie cette hypothèse en comparant la fréquence des toponymes en *-ts* et en *-t* :

(...) ; si l'auteur [André Martinet] déclare que les noms de lieu girondins sont en *-ts* (*Castets*, *Portets*, etc.) pour appuyer son argumentation, ajoutons que son hypothèse trouve un soutien évident dans les autres recueils toponymiques que nous avons consultés : *Nomenclature des hameaux, écarts et lieux-dits* des départements intéressés, publiées par l'Inst. Nat. de la statist. et des ét. écon., *Dictionnaire topographique du département des Basses-Pyrénées*, de P. Raymond ; dans ce dernier, nombre de toponymes aujourd'hui en *-t* présentent à date ancienne des formes à palatales (notées *-ig*, *-g*) lorsque l'étymon est en *-LL-*, et se latinisent au singulier, tandis que les *Castets/Castex* des Nomenclatures, dont le nombre est infiniment supérieur à celui des *Castet*, ne sauraient partout correspondre à des paires ou à des collections de châteaux juxtaposés...

Il en va de même pour les patronymes. Les Castets sont six fois plus nombreux que les Castet, et ces derniers sont très peu représentés dans les Landes (geopatronyme.com, naissances entre 1891 et 1915).

Sans écarter que le *-s* final de Castets, commune des Landes, résulte d'une évolution phonétique régulière à partir du latin *castellum*, Bénédicte Boyrie-Fénié (*op. cit.*, p. 83-84) émet, après Astor, une autre hypothèse :

(...) le *-s* de la graphie actuelle traduit la palatisation du *-t* final > [tʃ] ou, peut-être, un pluriel, (...). Un lieu-dit *Castetsbiels*, "châteaux vieux", à l'est de la commune, laisse penser que le noyau initial de la paroisse aurait pu se trouver là et justifierait ce pluriel.

Selon cette hypothèse, le *-s* de *biels*, marque du pluriel, signerait l'accord du prédicat avec son sujet *Castets*, un pluriel marqué lui aussi. Examinons-la.

a) *Castetsbiels* est un nom composé et, certes, dans ce type de lexie unissant un substantif et un adjectif, la marque du pluriel porté par celui-ci découle syntaxiquement de la nature plurielle du déterminé : l'épithète *biels* a toutes les apparences d'obéir à la norme de l'accord. En toute rigueur, ce n'est pas sûr pour les raisons que nous venons de rappeler : le substantif peut ne porter que la marque du pluriel.

b) Qu'il y eût, hors de la commune de Castets, plusieurs châteaux dont un lieu-dit conserverait le souvenir validerait l'hypothèse. Mais les datations, les sources archéologiques, les récits relatifs à ces présumés châteaux nous manquent. Au demeurant, Bénédicte Boyrie-Fénié utilise un prudent « peut-être ». Reste que l'argument syntaxique est à double fil. Si nous le retournons, étant donné qu'il suffit que le sujet soit pensé multiple, il suffit aussi que *Castets* doté d'un -s final soit perçu comme un pluriel pour que l'adjectif s'accorde. La preuve que la marque -s du sujet *Castets* ne soit pas le résultat d'une évolution phonétique normale fait défaut.

c) Que le lieu-dit *Castetsbiels* fût à l'origine de Castets, commune des Landes, son « noyau initial », qu'il pût l'être, nous n'en discuterons pas : nous n'en savons rien. Formellement, il s'agit d'un mot composé. Michel Bréal a clairement vu que la composition d'un mot « a son critérium dans l'esprit, lequel, une fois le mot composé ne s'arrête pas sur les composants mais ne perçoit que l'ensemble » (*Essai de sémantique*, Lambert-Lucas, Limoges, 1897, p. 122). Dans un nom de lieu composé, la syntaxe rend compte du nombre (Peyreblanque/Peyresblanques) ; celui-ci est associé à la représentation : ou le référent est multiple ou il est unique. La marque du pluriel, de façon générale et dans le cas de Castets, nous venons de l'observer, peut ne pas indiquer un pluriel pour des raisons phonétiques. Elle peut être le fait des locuteurs ou des scripteurs. Elle peut dépendre aussi, il ne faudrait pas l'oublier, d'une classe d'identification : la catégorie du continu et du discontinu (Bernard Pottier, *Linguistique générale*, Klincksieck, Paris, 1974, § 222, 239). Précisons : le continu correspond à une représentation globale, unitaire, du référent, le discontinu à une représentation multiple ; le premier omet de recourir au nombre, le second est susceptible de le signifier par le pluriel. L'exemple d'Arnaudin est lumineux : le singulier y dénote la globalité, l'unicité de la référence. En schéma :

Exemple : *glèisa*, « église », du latin *ecclesiam*

<u>CONTINU</u>	<u>DISCONTINU</u>	
non-nombre	singulier	pluriel
<i>la Glèisa</i>	<i>la glèisa de Soston</i>	<i>las gleisas deu diocèsi</i>
= l'Église romaine	= l'église de Soustons	= les églises du diocèse
= les gens d'église, la communauté des fidèles		
'près de le glèyze, loegn dou paradès'		
près de l'Église, loin du paradis (S. Palay)		

La désignation d'un lieu-dit, d'un nom propre, en déclare la singularité. Le groupe *castets + biels* équivaut, sans nul doute, à « châteaux vieux ». Si *Castetsbiels*, nom composé, a désigné une représentation multiple, ce qui n'est pas assuré, il a fini par signifier un ensemble unitaire, une identité globale. (On comparera avec les Quatre ou Cinq-Cantons à Bayonne, Anglet et ailleurs, qui, perçus comme multiple au départ, désignent une place, un lieu de rendez-vous, les *Cuatro-Caminos* à Madrid, un quartier tout entier, aujourd'hui un district.) Pour expliquer la désignation d'un lieu-dit, nom composé, le critère du continu nous semble prévaloir sur celui du discontinu.

Conclusion

Pour ce qui est du lieu-dit soustonnais, Castets, l'explication à partir de la polysémie de *castet* nous paraît fragile. Plus probablement, il doit s'agir, soit d'un nom d'origine attribué à un nouvel arrivant (un *estranhèr*) provenant de la commune de Castets (Landes), la faible distance séparant les paroisses ayant pu jouer. Il peut s'agir aussi d'un nom d'origine emprunté à tout autre village du même nom, ou du patronyme d'un habitant de cette maison, peut-être le premier, tirant son origine d'un nom de lieu Castets (Marie-Thérèse Morlet, *Dictionnaire étymologique des noms de famille*, Ed. Librairie académique Perrin, Paris, 1991). La maison qu'il a construite a pu hériter de ce patronyme qui se sera transmis de génération en génération. Phonétique et sémantique épaulent cette hypothèse.

Pour la commune de Castets (Landes), nous doutons, jusqu'à plus ample informé, qu'elle ait une origine plurielle.

Le -s final des noms propres Castets serait – sauf dans les cas où la présence de plusieurs châteaux en des lieux ainsi désignés était prouvée – non une marque de pluriel mais un des aboutissements en gascon de la finale latine *-ellum*.